



Programme local de réduction des déchets ménagers et assimilés du Pays de Caux

Lettre d'information n°13

Mai 2026

Contact : 02 35 56 15 63 ou mathias.eusebe@smitvad.fr

Site internet : www.smitvad.com/prevention.html

Analyse de l'évolution des tonnages issus des collectivités depuis 2011

Depuis 2011, le Smitvad participe en collaboration avec ses communautés de communes adhérentes au Programme Local de Prévention des Déchets du Pays de Caux.

Evolution des tonnages par habitant depuis 2011 sur le territoire du Smitvad

Année	OMr	Tri sélectif			TOTAL OMr + tri	Déchetteries												TOTAL déchetteries	TOTAL DMA	TOTAL DMA (hors DV)
		recyclables (hors verre)	verre	Total tri		déchets verts	encombrants	gravats	bois	mobillier	férairelle	incinérables	placoplâtre	DEEE	cartons	autres				
2025	174	56	47	103	277	269	44	42	40	31	16	13	12	11	11	9	499	776	507	
2021	192	60	48	108	300	249	72	53	35	30	19	0	0	10	12	9	489	789	540	
2015	252	43	43	86	338	213	63	77	30	0	15	0	0	8	8	7	421	759	546	
2011	283	44	42	86	369	208	67	71	23	0	17	0	0	8	6	6	406	775	567	
2011-2025	-39%	27%	12%	20%	-25%	29%	-35%	-41%	76%	/	-7%	/	/	40%	85%	53%	23%	0%	-11%	

Le tableau ci-dessus, qui présente sur plusieurs années l'évolution des tonnages par habitant produits par les collectivités adhérentes au Smitvad, illustre des dynamiques très contrastées :

1. Une tendance forte et régulière à la baisse concernant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), qui sont passées de 283 à 174 kg/hab/an entre 2011 et 2025 (-39%).

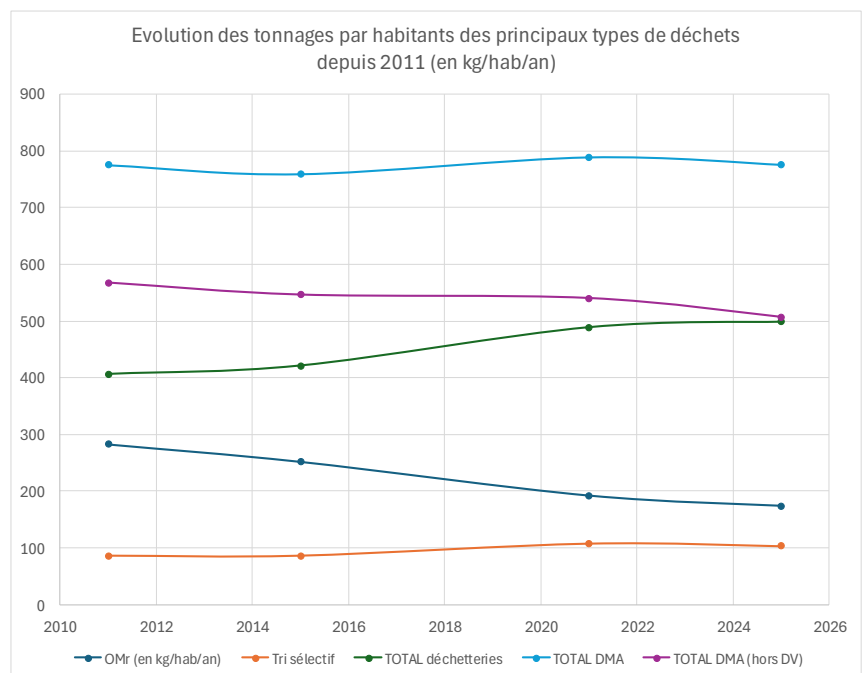
Les tonnages de 2025 se rapprochent ainsi de ceux observés sur des collectivités ayant mis en place une tarification incitative.

2. Une tendance soutenue à la hausse concernant le tri sélectif, qui est passé de 86 kg/hab/an en 2011 à 103 kg/hab/an en 2025 (+20%).

A noter que l'année 2026 devrait être marquée par une nouvelle augmentation significative, du fait de la généralisation de la collecte en porte à porte des recyclables au niveau de la CC de la Côte d'Albâtre.

3. Une tendance forte à la hausse concernant les tonnages issus des déchetteries, qui sont passés de 406 à 499 kg/hab/an entre 2011 et 2025 (+23%). Il est important de signaler que l'essentiel de cette hausse est dû à l'augmentation considérable des tonnages de Déchets Verts (DV) (+29% entre 2011 et 2025).

4. En regroupant ces 3 gisements, on constate une stagnation de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2011 et 2025. Par contre, si l'on y enlève les DV, la tendance est cette fois nettement à la baisse, passant de 567 à 507 kg/hab/an sur la période (-11%).



Pour résumer, depuis 2011 ce sont :

- 60 000 tonnes d'OMr évitées !
- 20 000 tonnes de déchets recyclables supplémentaires collectées !



Cette lettre d'information est semestrielle et vous tient informés des dernières avancées du programme.

Comment faire baisser la production de déchets verts ?

Pour rappel, l'objectif national fixé par la loi AGEC est de réduire de 15% la production de DMA entre 2010 et 2030. Ainsi, si l'on tient compte des déchets verts, cet objectif semble incompatible avec les tendances observées depuis 2011 sur le territoire du Smitvad.

La page ci-dessous présente les actions en cours permettant toutefois de limiter la tendance observée, ainsi que des pistes susceptibles d'infléchir enfin la quantité de déchets verts accueillis en déchetteries.

Ce que propose le Programme Local de Prévention des déchets :

Les aides au jardinage durable :

450 aides ont été accordées à des particuliers souhaitant limiter leur production de déchets verts. Celles-ci permettent d'éviter annuellement la production de 700 tonnes de déchets verts et 4 000 voyages en déchetteries.

Le dispositif d'aides est toujours actif pour 2026. Pour rappel, celui-ci, dédié à la promotion du broyage de végétaux, permet d'accorder des subventions aux particuliers :

- 50€ sur le coût d'une prestation de broyage de végétaux exécutée par un professionnel,
- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300€) pour l'achat d'un broyeur de végétaux,
- 80% du montant de la location (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer).

Les aires de compostage collectif :

Afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de trier ses biodéchets et de valoriser les déchets verts des espaces communs, 8 aires de compostage ont été installées depuis 2022 au niveau de campings et d'habitat collectif. Les dernières en date l'ont été à Bacqueville en Caux et Cany Barville et 3 autres sont prévues à Doudeville et Yerville pour cette fin d'année.

Le compostage individuel :

Près de 8 000 kits compostage ont été distribués. Sur le territoire du Smitvad, une enquête menée en 2016 indique qu'environ 50% des foyers pratiquent déjà le compostage. Toutefois, beaucoup de ces foyers compostent uniquement leurs déchets de cuisine et il est donc indispensable de sensibiliser le plus grand nombre aux pratiques de jardinage durable, seules à même de limiter considérablement les apports de déchets verts en déchetteries. C'est pour cette raison que le maître composteur du Smitvad propose des animations dédiées à cette thématique aux publics qui le souhaitent (scolaires, habitat collectif, campings, particuliers...).



Ce qui pourrait réduire considérablement les déchets verts à moyen terme :

Cibler le public des paysagistes :

Si, dès 2011, la quantité de déchets verts réceptionnée sur le territoire du Smitvad était déjà de plus de 15 000 tonnes annuelles, elle est aujourd'hui de l'ordre de 24 000 tonnes. Cette explosion est en partie due à l'apport non encadré de déchets verts de la part des nombreux paysagistes du territoire. Ces déchets, dont l'élimination est bien souvent facturée par les paysagistes aux propriétaires, sont pourtant laissés à la charge de la collectivité.

Il apparaît donc essentiel de sensibiliser spécifiquement les paysagistes sur les pratiques de jardinage durable, voire de prévoir un accompagnement qui pourrait permettre à certains de s'équiper en matériel de broyage.

Limiter le nombre de passages en déchetteries :

Dans un second temps, une décision politique limitant le nombre de passages pour les particuliers et encadrant financièrement l'accès pour les professionnels, comme cela est pratiqué dans beaucoup de collectivités, semble être la solution la plus pertinente pour se conformer aux objectifs nationaux de réduction des déchets.